



## Projet de loi

### Bioéthique

## Direction de la Séance

N°257

16 janvier 2020

(1ère lecture)

(n° 238 , 237 )

---

## AMENDEMENT

<b>C</b>	
<b>G</b>	
En attente de recevabilité financière	

*présenté par*

Mme PRÉVILLE

---

## ARTICLE 2

[Consulter le texte de l'article](#) 

Après l'alinéa 4

Insérer un paragraphe ainsi rédigé :

... - À l'article L. 1244-4 du code de la santé publique, le mot : « dix » est remplacé par le mot : « cinq ».

### **Objet**

Le recours aux gamètes d'un même donneur ne peut aujourd'hui conduire à la naissance de plus de dix ans. Cet amendement propose de passer d'un maximum de 10 enfants à 5.